

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 21 juillet 2022

N° 169/07/2022 : CO-FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR SITUE AU DROIT DU LYCEE CAPOU - RD N°927 A MONTAUBAN

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 21 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.*

**Présents Titulaires : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Nadine BON à Brigitte BAREGES, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Michel CORNILLE à Bernard BOUTON, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Laurence PAGES à Annie GUILLOT.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Laurent FARRUGIA, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Rodolphe PORTOLES.

**Monsieur Bernard BOUTON donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne investit chaque année dans la réalisation de travaux d'amélioration de confort, de la capacité et de la sécurité des itinéraires. Il a sollicité en 2021 le Grand Montauban dans le cadre de sa programmation pluriannuelle d'investissement de mise en sécurité de carrefour situés sur le territoire du Grand Montauban.

Compte tenu des enjeux de sécurité routière, de fréquentation, de fluidité de circulation et d'impact sur les usagers, et suite à différents échanges entre les deux collectivités, il a été retenu prioritairement l'aménagement et la mise en sécurité du carrefour situé au droit du lycée Capou, au niveau de la route départementale n°927, sur la commune de Montauban.

Suite aux différents échanges entre les deux collectivités, le projet d'aménagement comporte deux composantes :

- D'une part : un aménagement de carrefour entre la route départementale n°927, le chemin de Capou et la voie d'entrée au Lycée agricole de Capou ;
- D'autre part : un aménagement de stationnement, d'arrêt de bus des lignes régulières du réseau urbain ainsi qu'une zone de dépose/reprise des élèves, avec l'éclairage public de cet aménagement.

Une convention de financement doit être conclue dans ce cadre et doit être signée entre les différents partenaires.

Concernant l'aménagement du carrefour, s'agissant de modifier une route départementale hors agglomération, par courrier du 29 décembre 2021, le Conseil Départemental a indiqué assurer la maîtrise d'ouvrage. Le coût de l'opération est estimé à 600 000 €.

La convention précisera les modalités de réalisation de ce projet et le plan de financement tel que défini ci-après :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération : 147 660 € ;
- Région Occitanie : 147 660 € ;
- Conseil Départemental : 304 680 €.

Concernant les aménagements annexes à ce carrefour (stationnement, arrêt de bus, zone de dépose/reprise, éclairage public), le coût a été estimé à 129 600 €. Par courrier du 29 décembre 2021, le Conseil Départemental s'est proposé de prendre également la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement annexe afin de réaliser une opération complète en association avec le projet de mise en sécurité du carrefour.

La convention précisera les modalités de réalisation de ce projet et le plan de financement tel que défini ci-après :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération : 54 000 € ;
- Conseil Départemental : 75 600 €.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 juillet 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à finaliser la mise au point du projet de convention de financement avec le Département de Tarn et Garonne pour l'aménagement du carrefour situé au droit du lycée Capou, et pour les aménagements annexes,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention de financement,
- accepter la participation financière du Grand Montauban à hauteur de 201 660 €.



Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 21 juillet 2022

La Présidente,  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Khalid LAABID



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**25 JUIL. 2022**

De sa publication le :

**25 JUIL. 2022**